

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1^o GÉNÉRALITÉS

- La passation de toute commande implique de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes conditions générales de vente.
- Les commandes passées à la société CODIPROLUX S.A. ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. La société CODIPROLUX S.A. n'est valablement engagée que par les personnes habilitées à ce faire.
- Nos conditions de vente priment sur toutes autres clauses stipulées sur les commandes de nos clients.
- Aucune commande reçue et acceptée par la société CODIPROLUX S.A. ne peut être annulée ou modifiée par le client sans notre accord préalable.
- Nos conditions générales de vente prévalent sur tout autre document antérieur.
- Le fait que notre Société n'invoque pas une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne vaudra en aucun cas renonciation, tant pour le marché en cours que pour les commandes ultérieures, au droit de les invoquer.

2^o FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure et événements imprévisibles tels que bris de machines ou d'outillages importants, les grèves, même partielles ou tout autre cas occasionnant un chômage forcé ou des difficultés d'approvisionnement, etc..., entraînent à notre choix la suspension momentanée des livraisons ou la résolution des marchés ou commandes sans dommages-intérêts.

3^o QUALITÉ - AGRÉMENT DES MARCHANDISES

Lorsque nos produits sont demandés sans conditions spéciales de qualité, il ne peut être exigé par l'acheteur autre chose que la qualité courante des marchandises avec des tolérances d'usage sur les dimensions et les poids.

4^o LIVRAISONS - RÉCLAMATIONS

Sauf accord express de notre part au moment de la commande, les délais de livraisons mentionnés lors de ladite commande, sont indiqués à titre indicatif, ne sont pas de rigueur et ne peuvent donner lieu à aucun dommage et intérêt, indemnité ou pénalité. Quelle que soit la modalité de la vente choisie, la marchandise passe aux risques du client dès son chargement en nos dépôts sur camion ou wagon ou, le cas échéant, dès la mise à disposition de cette marchandise en nos dépôts. En particulier, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, à charge pour l'acheteur de recourir s'il y a lieu contre les transporteurs. Aucune réclamation sur le poids ou la quantité ne sera prise en considération si le destinataire n'a pas fait constater par écrit les pièces manquantes par le transporteur.

Aucune réclamation relative à un défaut de quantité ou de qualité ne sera prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois de la date d'expédition de la marchandise de nos magasins.

La responsabilité de notre Société est strictement limitée au remplacement pur et simple de toute pièce reconnue défectueuse par examen contradictoire après retour en nos magasins et quelle que soit la nature du défaut constaté, y compris le cas de vices cachés.

Notre Société n'est en aucun cas responsable de la tenue de produits à la suite de travaux de transformation, auxquels le client les soumettrait, à moins que nous ayons donné à la demande du client une garantie expresse s'appliquant aux travaux prévus et définis par ce dernier.

5^o RETOUR

Tout retour de matériel doit être soumis à notre accord préalable et ne peut être accepté que dans la limite du mois suivant la livraison.

6^o RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, l'acheteur conservant de toute façon, les risques liés à la réception de la marchandise dans les conditions précisées ci-dessus.

7^o PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Ces prix s'entendent nets, départ, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer sont à la charge de l'acquéreur.

8^o PAIEMENT

Toute livraison sauf dispositions contraires et écrites de notre part est payable - 30 jours fin de mois - à la SA CODIPROLUX sur le compte bancaire indiqué sur la facture.

Tout défaut de paiement entraîne l'exigibilité immédiate des factures éventuellement en cours et peuvent donner lieu à la cessation de toutes les livraisons et travaux en cours, sans préjudice de dommages et intérêts demandés par notre Société à notre cocontractant détaillant compte tenu des travaux exécutés.

Toutes les sommes ainsi dues portent, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux de 1,5 % par mois, à partir du lendemain de l'échéance impayée; en outre, notre Société se réserve, en cas de défaut d'un paiement à son échéance, la possibilité de suspendre ou d'annuler la partie du marché ou des commandes en cours restant à exécuter.

Si l'expédition de nos marchandises se trouve retardée du fait de l'acheteur, il pourra être établi une facture de mise à disposition payable dans les mêmes délais que si la marchandise avait été expédiée à la date prévue par le contrat sans préjudice de la facturation des frais de magasinage.

8^o ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Le droit applicable aux présentes est le droit luxembourgeois, et toutes contestations seront tranchées par les cours et tribunaux de Luxembourg qui seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeur, pour tout litige naissant à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation d'un de nos contrats à Luxembourg ou à l'étranger.

9^o NULLITE - MODIFICATION

La nullité des clauses des présentes conditions générales de vente n'entache aucunement la validité des autres clauses des présentes conditions de vente. Toute modification des présentes conditions générales de vente doit être consentie par écrit par la direction de la société CODIPROLUX S.A. Aucun préposé, agent ou sous-traitant de la société CODIPROLUX S.A. n'est autorisé à renoncer ou modifier une quelconque disposition.